



© Projet Seed4Start

LE RÔLE DE L'« HUMAIN »

Les relations interpersonnelles et informelles jouent bien souvent un rôle de déclencheur de partenariats et de projets institutionnellement structurés.

Certains acteurs se positionnent naturellement comme intermédiaires entre les partenaires potentiels, contribuent aux échanges d'information et à la communication et favorisent l'organisation de rencontres et de séances de travail conjointes. Celles-ci réunissent dans un premier temps un nombre réduit de partenaires afin de favoriser l'apprentissage méthodologique et l'émergence de priorités d'actions. Une fois consolidé, le partenariat peut éventuellement s'ouvrir à un éventail plus large d'acteurs, le cas échéant sur l'autre versant de la frontière lorsque certains opérateurs bénéficiant de capacités linguistiques et interculturelles particulières interviennent.

La coopération transfrontalière est donc fortement dépendante du facteur « personne », c'est-à-dire de la sensibilisation, voire du volontarisme de certains individus « déclencheurs ».

Or, la mobilité accrue des actifs amplifie le phénomène de *turnover* qui, bien que pourvoyeur de nouvelles compétences, provoque une perte des connaissances et des savoir-faire acquis grâce à l'expérience transfrontalière.

UNE GOUVERNANCE « FONCTIONNELLE »

Enfin, la nature même de l'économie globalisée, dans le contexte européen du marché intérieur, appelle une gouvernance à géométrie variable, souple et évolutive dans le temps : une gouvernance « fonctionnelle » (ou de type II, selon la catégorisation de Hooghe et Marks)¹¹¹ plutôt qu'institutionnelle (ou de type I). Le choix de ce mode de gouvernance est naturel dans un contexte transfrontalier. L'impératif de souplesse nécessite la mise en œuvre de plateformes d'échange, de conventions à temporalité définie, etc. entre acteurs plutôt que le recours à des supports juridiques et la constitution de structures *ad hoc* pérennes.

Les portraits de territoire sont révélateurs de configurations partenariales en matière de développement économique extrêmement variables d'un pays à l'autre, avec des interconnexions entre collectivités territoriales, chambres consulaires et agences de développement économique plus ou moins soutenues et formalisées.

¹¹¹ Liesbet HOOGHE et Gary MARKS, *Types of Multi-Level Governance*, Les Cahiers européens de Sciences Po, n°03/2002, http://www.cee.sciences-po.fr/erpa/docs/wp_2002_3.pdf